



1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Nom commercial

Primaire S 300 (F)
Code-Nr. 135503

Fabricant / fournisseur

WEICON GmbH & Co. KG
Königsberger Straße 255, DE-48157 Münster
Boîte postale 84 60, DE-48045 Münster
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0, Fax ++49(0)251 / 9322-244
E-Mail : info@weicon.de
Internet : www.weicon.de

Service des renseignements

Abteilung Angebote, Verkauf, Export
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0

Renseignements en cas d'urgence

Giftnotruf Bonn: Bei Vergiftungen (in case of poisoning)
Téléphone ++49(0)228-19 240

Conditions d'utilisation recommandées pour le préconditionnement des surfaces

2. Identification des dangers

Classification - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

R10
Xi; R37
R43
N; R51/53

Phrases R

10 Inflammable.
37 Irritant pour les voies respiratoires.
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Étiquetage - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Remarques relatives à l'étiquetage

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et au GefStoffV (RFA).

Xn Nocif
N Dangereux pour l'environnement

Phrases R

10 Inflammable.
37 Irritant pour les voies respiratoires.
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S

2 Conserver hors de la portée des enfants.



- 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
37 Porter des gants appropriés.
46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

1,6-hexanediylbiscarbamate de bis(2-(2-(1-éthylpentyl)-3-oxazolidinyl)éthyle)

Indications relatives aux dangers pour l'homme et l'environnement

Contient des isocyanates. Observer les recommandations transmises par le fabricant.

3. Composition/informations sur les composants

Description

préparation

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - 67/548/CEE
95-63-6	202-436-9	1,2,4-triméthylbenzène	1 - 19,9	R10; Xn R20; Xi R36/37/38; N R51-53
103-65-1	203-132-9	propylbenzène	1 - 19,9	R10; Xn R65; Xi R37; N R51-53
108-67-8	203-604-4	mésitylène	2,5 - 24,9	R10; Xi R37; N R51-53
25550-51-0	247-094-1	anhydride hexahydrométhylphtalique	< 1	Xi R41; R42/43
140921-24-0	411-700-4	1,6-hexanediylbiscarbamate de bis(2-(2-(1-éthylpentyl)-3-oxazolidinyl)éthyle)	> 1	R43
540-84-1	208-759-1	2,2,4-triméthylpentane	0,1 - 1	F R11; Xn R65; Xi R38; R67; N R50-53
1330-20-7	215-535-7	xylène (Isomère)	1 - 12,4	R10; Xn R20/21; Xi R38
2530-83-8	219-784-2	Silane, triméthoxy[3-(oxiranylméthoxy)propyl]-	< 1	Xi, R36/38-43
64742-95-6	265-199-0	solvant naphta aromatique léger (pétrole)	2,5 - 19,9	R10; Xn R65; Xi R37; N R51/53; R66; R67

4. Premiers secours

Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

Si le produit est avalé, ou si l'on vomit le produit, risque de pénétration dans les poumons (risque d'aspiration).

Ne pas faire vomir.

Appeler immédiatement le médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Agents d'extinction appropriés

mousse stable aux alcools
produits extincteurs en poudre
dioxyde de carbone
eau pulvérisée

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

eau

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire
En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux
Vapeurs nitreuses (NO_x)

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.

Remarques diverses

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Les précautions individuelles

Veiller à assurer une aération suffisante.
Utiliser un vêtement de protection individuelle.
Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

Les méthodes de nettoyage

Éliminer selon les réglementations en vigueur.
Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides.

7. Manipulation et stockage

Précautions lors de la manipulation

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.
Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Empêcher les infiltrations dans le sol.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Maintenir les récipients hermétiquement fermés, dans un endroit bien ventilé.
Protéger du gel.
Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.
Stockage au sec.
Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Remarques complémentaires relatives à la configuration des installations techniques

Aération et évacuation d'air suffisantes.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE ou 2009/161/UE)

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
108-67-8	mésitylène (triméthylbenzènes)	8 heures	100	20	
95-63-6	1,2,4-triméthylbenzène	8 heures	100	20	

Protection respiratoire

en cas d'aération insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire pour une brève exposition, utiliser un appareil filtrant avec filtre AX

Protection des mains

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: caoutchouc fluor; 0,7mm; 480min; 60min;

Protection des yeux

lunettes de protection

Protection de la peau

Vêtements de protection

Mesures générales de protection

Eviter d'inspirer les vapeurs.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Mesures d'hygiène

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Tenir éloigné des denrées alimentaires humaines et animales.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat
liquide

Couleur
jaunâtre

Odeur
de solvant

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
point d'ébullition	137 °C				
Point d'éclair	47 °C				
Température d'inflammation	> 200 °C				
Limite inférieure d'explosibilité	0,7 Vol-%				
Limite supérieure d'explosibilité	10,8 Vol-%				



	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Pression de vapeur	< 100 hPa	20 °C			
Densité	1 g/cm ³	20 °C			
Solubilité dans l'eau					insoluble

Danger d'explosion

Le produit est non explosif - pourtant on ne peut pas exclure le risque de formation de mélanges de vapeur/air explosifs.

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter

Tenir éloigner de la chaleur.

Produits de décomposition dangereux

gaz nitreux

vapeurs/gaz toxiques

produits de décomposition responsables du danger :

11. Informations toxicologiques

Haute toxicité/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
Sensibilisation de la peau	sensibilisant			

Constatations empiriques

Les vapeurs peuvent causer des vertiges, des maux de tête et de la fatigue.

Irrite les organes de la respiration

le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations

Remarques générales

Marquage distinctif conforme à la procédure de calcul spécifiée dans la Directive CE 1999/45/CE.

12. Informations écologiques

Remarques générales

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

Ne pas déverser le produit dans les eaux.

13. Considérations relatives à l'élimination

Code déchets

08 04 09*

08 04 10

08 04 11*

Nom du déchet

déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

boues de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 91/689/CEE. relative aux déchets dangereux



Recommandations relatives au produit

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.
Déchets de produit : élimination, par ex. incinération.

Recommandations relatives à l'emballage

Éliminer conformément aux dispositions légales en vigueur.

14. Informations relatives au transport**Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID**

UN 1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, 3, III, (D/E), Dispositions spéciales 640E, Code de classification: F1

Transport maritime IMDG

UN 1263 PAINT RELATED MATERIAL ((MESITYLEN, Solvent naphtha (petroleum))), 3, III, MARINE POLLUTANT

Transport aérien ICAO/IATA-DGR

UN 1263 Paint related material, 3, III

Informations diverses relatives au transport

24h EMERGENCY CONTACT (TRANSPORT) +49(0)178 433 7434 (Consultank Lutz Harder GmbH)

15. Informations réglementaires**Directive COV (composants organiques volatils)**

Teneur COV 78 %
(composants organiques
volatils)

16. Autres informations**Utilisation recommandée et restrictions**

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Teneur des phrases R/H contenues dans le chapitre 3 (ne faisant pas référence à la classification du mélange!)

R 10 Inflammable.

R 11 Facilement inflammable.

R 20 Nocif par inhalation.

R 20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

R 36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R 37 Irritant pour les voies respiratoires.

R 38 Irritant pour la peau.

R 41 Risque de lésions oculaires graves.

R 42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.